DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de LANNION
Canton de TREGUIER
2025_12_18_04

Envoyé en préfecture le 20/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-212200281-20251218-2025121804-DE

FEUILLET 2025_047

Commune de CAMLEZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 18 décembre2025

Date de convocation : 12 décembre 2025
12 membres en exercice
10 membres présents
10 votants
2 absents

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre à vingt heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M THEBAULT Christophe, Maire.

Présents : THEBAULT Christophe Maire, LE GOFF Rémi, adjoint, TURBOT Paule, RUZIC Olivier, DORNIOL Benoît, LAURENT Yann, PARMENTIER Alain, GAUTIER Bernard, conseillères et conseillers municipaux.

Procurations : Frédéric PLET à Bernard GAUTIER et Nathalie LE NAOUR à Paule TURBOT.

Absents : BRIAND Yvon, JEAN-LE LAY Annic.

Secrétaire de séance : Monsieur Yann LAURENT

OBJET : CHOIX DU GEOMETRE POUR L'ACQUISITION D'UN CHEMIN A KERGONAN.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune de CAMLEZ, a pour projet, la création d'un chemin de randonnée le long des parcelles ZC n°96 et ZC n°183.

Des négociations sont actuellement en cours avec les propriétaires afin d'acquérir une bande d'emprise d'environ 5 mètres de large correspondant aux dites parcelles. Un piquetage a déjà été réalisé sur place en présence du Maire, de Mr Rémi LE GOFF, des propriétaires et de l'exploitant agricole.

Trois géomètres ont été contactés afin de nous transmettre une proposition financière de bornage pour la réalisation de cette emprise : le cabinet ADI-ME de Jean-Claude WOLFF de PLEUMEUR-GAUTIER, le cabinet A&T OUEST de LANNION et le cabinet QUARTA de LANNION.

Après avoir entendu toutes précisions utiles et délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents :

- **DECIDE** de retenir la proposition du cabinet ADI-ME de Jean-Claude WOLFF de PEUMEUR GAUTIER pour un montant de 1.596,00 €uro.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire après affichage et transmission, à la préfecture le 20 décembre 2025

Pour extrait conforme, le Maire, Christophe THEBAULT

MAIRIE DE CAMLEZ
Côtes d'Armor